



Essayons de comprendre la notion d'acquêt en droit des régimes matrimoniaux

Commentaire article publié le 15/02/2024, vu 728 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Essayons de comprendre la notion d'acquêt en droit des régimes matrimoniaux : article 1401 du Code civil principalement

Code civil, dila, légifrance :

Article 1401

Modifié par Loi n°85-1372 du 23 décembre 1985 - art. 8 () JORF 26 décembre 1985 en vigueur le 1er juillet 1986

La communauté se compose activement des **acquêts** [= acquisitions] faits par les époux ensemble ou séparément durant le mariage, et provenant tant de leur industrie personnelle que des économies faites sur les fruits et revenus de leurs biens propres.

Source à jour et de plus :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006181835/

DE PLUS :

[...] le terme **acquêt** est un dérivé du mot latin *acqaesitum* qui n'est autre que le substantif du verbe *acqaerere* qui signifie **acquérir**.

Source et de plus :

<https://aurelienbamde.com/2021/04/11/quest-ce-quun-acquet-evolution-de-la-notion/>